

PROCOLE SANITAIRE

pour l'accueil sans hébergement de jeunes en aumônerie

Actualisé le 11 septembre 2020

- En intérieur, le port du masque est obligatoire en permanence pendant toute la durée de la séance pour les adultes et les jeunes.
- Respect de la distanciation physique (1 mètre minimum).
- Les jeunes devront se laver les mains à l'arrivée au gel hydroalcoolique (fourni par nos soins) et après le repas.
- Les parents ont l'obligation de prévenir sans délai le responsable d'aumônerie en cas d'exposition au Covid-19, de suspicion de contamination ou de contamination confirmée (test positif) de leur enfant. Il est important que cette communication puisse se faire sans attendre le résultat du test pratiqué de manière à ce que les membres du même groupe puissent également être testés rapidement.
- La suspicion et/ou le cas avéré de Covid-19 seront signalés sans délai par le responsable d'aumônerie aux services compétents de la Direction départementale de la cohésion sociale (DDCS)